



35250

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
CANTON VAL-COUESNON
CCAS ANDOUILLE NEUVILLE

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS DU 01 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 18 heures 00,
Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.

Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice	11
Quorum	6
Nombre de Conseillers présents	8
Nombre de Votants	8

Etaient présents

Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Cécile Perrot, Christophe Juin, Edith Guézennec, Marie-France Pontrucher, Hervé Canto.

Absents Excusés**Absents**

Denis Tunier, Patricia Larvol, Armelle Lemasle.

Secrétaire de Séance

Catherine Gautier

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du CCAS du 31 mars 2025
- 2) Colis de fin d'année 2025
- 3) Repas du CCAS 2026
- 4) Indemnité Secrétariat CCAS 2025
- 5) Questions Diverses

Madame Catherine Gautier est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que la secrétaire est désignée, Mme la Présidente ouvre la séance.

1) Approbation du Procès-Verbal du CCAS du 31 mars 2025
Délibération n° 2025-09

Madame la Présidente invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du CCAS du 31 mars 2025.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative du CCAS, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

VU le projet de procès-verbal n'appelant aucune observation,

APPROUVE le procès-verbal du CCAS du 31 mars 2025.

2) Colis de fin d'année 2025
Délibération n° 2025-10

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de fixer le montant des colis de fin d'année à attribuer aux personnes domiciliées sur la commune et ayant de faibles ressources.

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer, pour l'année 2025, le prix des colis de fin d'année comme suit :

Montant maximum d'un Colis pour une personne = 25 euros.

3) Repas du CCAS 2026
Délibération n° 2025-11

Madame la Présidente propose d'arrêter une date pour le repas annuel organisé par le CCAS, repas ouvert à tous et gratuit à partir de 65 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide de fixer le repas du CCAS au **Dimanche 07 juin 2026**.

4) Indemnité Secrétariat CCAS 2025
Délibération n° 2025-12

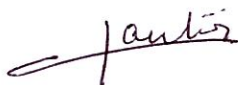
Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2025, l'indemnité d'un montant de 1100 euros attribuée à la Secrétaire Générale de Mairie, Mme Claire Lecomte, pour la tenue du secrétariat du CCAS.

5) Questions Diverses

Pas de question diverse.

La séance est levée à 18h45.

La Secrétaire de Séance,
Catherine Gautier.



Madame la Présidente,
Aurore GELY-PERNOT.

